

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI, vérifiée lors de l'instruction du solde de l'aide, conduirait à constater une situation d'infraction, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation ou surgreffages pour la campagne 2014/2015, ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet hors aide restructuration versée par FranceAgriMer et m'engage à ne pas en demander.
- avoir pris connaissance du fait :
 - que l'avance que je sollicite est garantie par la caution d'avance que j'ai fournie pour valider mon engagement ;
 - que le paiement de cette avance sera effectué selon les modalités et sur le compte bancaire indiqués lors du dépôt de mon engagement PCR 2012/2013 (ou sur un nouveau RIB en absence de mandat à la structure collective);
 - qu'au cas où l'aide due, calculée sur la base des plantations éligibles réalisées dans le cadre de mon engagement lors de la campagne 2014/2015 serait inférieure au montant de l'avance perçue, l'excédent trop perçu devra être remboursé majoré d'une pénalité de 10% ;
 - qu'en cas d'absence de dépôt d'un dossier unique de demande d'aide à la restructuration pour la campagne 2014/2015, ou qu'en cas de dépôt d'un dossier unique sans volet collectif relatif à l'exécution de mon engagement, ou sans dépôt des justificatifs de réalisation de mon engagement pour la campagne 2014/2015, le montant total de l'avance perçue devra être remboursé, majoré de 10%.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- déposer un dossier unique détaillé de demande d'aide à la restructuration du vignoble pour la campagne 2014/2015 conformément aux modalités qui seront définies pour cette campagne au plus tard le 31/07/2015.
- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, au plus tard le 31/07/2015, sans préjudice des options que je souscrirais dans mon dossier unique détaillé pour la campagne 2014/2015.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définies par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation communautaire et nationale.
- fournir tout justificatif demandé, nécessaire à la prise en compte de la présente demande, sans préjudice des justificatifs qui pourront être demandés après le dépôt de mon dossier unique détaillé pour la campagne 2014/2015.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code.
Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences règlementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à.....le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

MENTIONS LEGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire. Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE SIMPLIFIÉE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 DU PCR

Pièces	Cocher si Pièce jointe	Réservé à l'administration
bon(s) de commande de plants établi(s) par le pépiniériste et signé(s) du pépiniériste et du viticulteur pour des plants à livrer au cours de la campagne 2014/2015	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIB : A joindre uniquement si changement de RIB par rapport au RIB fourni avec l'engagement initial. Ne pas joindre si nouveau RIB joint au dossier unique 2013/2014.		